

LISTE DES CADRES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR PROMOTION INTERNE

Filière administrative :

Attaché
Rédacteur

Filière technique :

Ingénieur
Technicien
Agent de maîtrise *

Filière culturelle :

Conservateur du patrimoine
Conservateur de bibliothèques
Attaché de conservation du patrimoine
Bibliothécaire
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Filière artistique :

Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie
Professeur d'enseignement artistique

Filière sportive :

Conseiller des activités physiques et sportives
Educateur des activités physiques et sportives

Filière animation :

Animateur

Filière sanitaire et sociale :

Conseiller socio-éducatif

Filière police municipale :

Directeur de police municipale
Chef de service de police municipale

* Il n'est pas utile de transmettre les arrêtés de nomination dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise en raison de l'absence de quota pour l'établissement de la liste d'aptitude établie sans examen professionnel ; par ailleurs, l'inscription des candidats sur la liste d'aptitude avec examen professionnel intervient à raison d'une inscription pour deux nominations intervenues sur la liste sans examen professionnel.